

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP005
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Rhône Saône 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	31 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b.....	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV	20
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	22
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	23
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	25
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	25
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	26
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	27
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	28
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	29
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	33
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	36
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	37
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	38
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	40
10.1. Grands projets.....	40
10.2. Plans d'action communs.....	43
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	46
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	46
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	46
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	47
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	48
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	48
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	50
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	51
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	52
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	52
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	52
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	52
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 52	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	53
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	53
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	54
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	55
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	56
	Documents.....	57
	Résultats de la dernière validation	58

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La programmation cumulée atteint près de 23,9 M€ de FEDER, soit 72,5 % de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations de 67,7 M€ (153 opérations programmées). **Le niveau de certification** atteint 24,6 M€ en coût total soit un taux de certification de 37%. Le montant total des paiements s'élève à 9,4 M€. Le taux de paiement FEDER est de 28 % de la maquette et de 36 % si on le compare au montant UE programmé.

En 2020, la crise est venue bousculer l'organisation des comités de programmation et a contraint l'autorité de gestion à ne lancer que des consultations écrites.

Les membres du comité de programmation ont ainsi été consultés à 5 reprises. Il a sélectionné 27 projets FEDER pour un coût total de 6,4 M€ et un montant UE de 2,7 M€.

Le Comité de suivi du POI Rhône-Saône a été consulté une fois et s'est réuni une fois de manière dématérialisée le 19 novembre par visioconférence.

La consultation écrite réalisée en juillet a eu pour objectif d'informer le comité de suivi sur l'état d'avancement des programmes et de valider le RAMO 2019.

La session du comité de suivi en novembre 2020 a permis de réunir les partenaires régionaux (services de l'Etat, Départements, agglomérations...) et la Commission Européenne pour échanger sur la mobilisation des fonds européens dans le futur programme 21-27 au profit de bassin Rhône-Saône. L'état d'avancement du programme, ainsi que du plan Rhône, a été traité.

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 et les périodes de

confinement. Les équipes de la DFE ont été en télétravail et l'ensemble des réunions se sont déroulées en visio-conférence. La préexistence d'un système de télétravail et la dématérialisation de la gestion des fonds européens initiée depuis le début de la programmation 2014-2020 a permis à la DFE d'assurer une continuité du service avec agilité. Ainsi, l'AG a pu non seulement maintenir les fonctions de programmation et paiement, mais aussi prendre en compte l'effet de la crise dans la gestion des opérations soutenues par des fonds européens (adaptation des livrables, ajustement des avances pour les porteurs ayant besoin de trésorerie). De la même manière, l'AG a maintenu le lien avec les bénéficiaires pour les aider dans leurs démarches. Ainsi, des réunions d'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches administratives ont été initiées avant le confinement (janvier). Suite à l'impossibilité de poursuivre ces réunions, des tutoriels et une communication spécifique sur les mesures de crises ont été réalisés sur le portail l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (arrêt des travaux, impossibilité des bénéficiaires à continuer leur activité faute d'outils de télétravail ou missions non télétravaillables, retards dans la réalisation des opérations, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reportée : salon, conférence, ...). Il est encore difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement du Programme Opérationnel.

En parallèle, l'AG a poursuivi tout au long de l'année 2020 l'élaboration du programme opérationnel 21-27 par des échanges et des rencontres dématérialisés. Ce travail a bénéficié de l'apport des évaluations d'impact menées à leurs termes en 2020 sur l'ensemble des thématiques couvertes par les PO régionaux.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2020 avec la réalisation de 21 audits d'opération sur l'ensemble des PO régionaux. Si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes l'Autorité de Gestion (AG) en charge de répondre aux auditeurs.

En vue de la programmation 21-27, l'AG a conduit une réorganisation en 2020 pour améliorer son système de gestion et de contrôle. Les tâches d'animation et d'instruction réalisées en amont de la programmation et les tâches de contrôle et de gestion en aval de la programmation ont été réorganisées. Face à l'accroissement de l'activité, le service FEDER a été scindé en trois unités géographiques. Enfin, le service Contrôle, Expertises et support héberge une nouvelle unité gestion des risques avec une fonction de contrôle interne renforcée pour pallier la future disparition de l'autorité de certification, une fonction d'appui et d'accompagnement juridique et réglementaire, qui aura notamment la charge de la rédaction du futur DSGC dans un objectif de simplification (développement de nouveaux OCS) et de sécurisation des procédures.

Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire.

Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes »,
- Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région »,
- Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes,

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
I	Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.	En 2020, 10 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 516 120€ : - 5 opérations concernent le financement de mesures visant à réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles et entreprises, aux inondations pour un montant FEDER de 156 916 €. Toutes ces opérations concernent des investissements sur des exploitations agricoles. - 1 opération a pour objectif d'améliorer la gestion et l'anticipation du risque en développant les connaissances et les outils d'aide à la décision pour un montant FEDER de 147 292€. - 4 opérations ont sensibilisé le grand public au risque d'inondation pour un montant FEDER de 211 912€.
II	Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.	En 2020, 4 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 265 351€, ce qui porte le taux de programmation de l'axe à 92,94%. 3 opérations contribuent à la promotion au conseil et au développement du transport fluvial auprès des entreprises pour un montant FEDER de 235 258€. La quatrième opération contribue à l'amélioration des conditions de navigation pour un montant FEDER de 30 093 €.
III	Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.	En 2020, 4 opérations ont été programmées sur cet axe pour un montant FEDER de 184 427 € ce qui fait passer le taux de programmation de l'axe à 65,92% - 1 opération concerne des outils de communication de promotion de la Voie Bleue Moselle Saône à vélo (V50) pour un montant FEDER de 29 789€ - 1 opération d'aménagement de la ViaRhona pour un montant FEDER de 43 800 €. Le taux de programmation de ce volet tourisme s'élève à 56,87% En matière de biodiversité et milieux aquatiques, la programmation a été répartie sur 2 opérations concernant le partage des connaissances scientifiques pour un montant FEDER de 110 837€ portant le taux de programmation du volet à 77,01%
IV	Assistance technique FEDER	L'autorité de gestion a pris connaissance du règlement délégué (UE) 2019/1867 qui prévoit l'activation du taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées à la Commission européenne pour justifier le montant d'assistance technique à partir du 9 novembre 2019 ; ce forfait a été mis en œuvre pour l'année 2020.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré la crise sanitaire. Elle a notamment été marquée par la valorisation des projets européens et la création de nouveaux contenus sur le portail des programmes européens « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ».</p> <p>La volonté de la Région, en tant qu'autorité de gestion, est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER) et des différents programmes afin de promouvoir l'action de l'Union européenne.</p> <p>Un plan de communication interfonds unique a ainsi été élaboré en 2020 permettant de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ». Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication y compris la page spécifique POI Rhône-Saône, identifiée comme le « mini-portail » du programme. • Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 13 établissements participants, diffusion des vidéos sur le portail et sur les réseaux sociaux, 4 classes lauréates. • Réalisation du Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (103 projets valorisés, 1 000 ex).

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	59,00			22,00			
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	59,00			91,00			
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	41,00			32,00			
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	41,00			129,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	11,00			10,00			1,20		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	125,00			91,00			5,00		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	7,00			7,00			1,80		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	88,00			63,00			13,50		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00			0,00			0,00		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	6,00			2,94			0,00		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00			0,00			0,00		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	5,00			2,06			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		inondation									

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.2.1 - Prévenir le risque inondation du Rhône et de la Saône

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	En transition	66%	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)			Les résultats du sondage 2019 seront disponibles courant 2ème semestre 2019, pour le RAMO 2020
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	Plus développées	66 %	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation				67		non disponible		67%
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation				67		non disponible		67%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation				
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation				

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	331,00		232,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	331,00		243,00			2 dossiers programmés en 2016 ont contribué à l'avancement de cet indicateur.
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	232,00		332,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	232,00		347,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	203,00			203,00		0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	218,00			218,00		203,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	142,00			142,00		0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	153,00			153,00		142,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	203,00			0,00		0,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00		0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	142,00			0,00		0,00		

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3.1 - L'objectif spécifique 7.3.1 est de développer le transport fluvial tout en améliorant sa performance environnementale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	En transition	+ 14 %	2004	+ 48 %			Les valeurs ont été actualisées en fonction du nouvel outil de mesure "Horatio" utilisé par VNF à partir de 2016. Ce nouveau système améliore le traitement des statistiques car il permet de réviser les informations transmises (au plus tard 3 mois après) au niveau de la collecte des déclarations de chargement des transporteurs mais aussi les statistiques de navigation. L'année de référence pour le suivi de l'évolution de l'indicateur est 2015 car elle correspond à la date de mise en route du nouveau système avec un comptage homogène.
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	Plus développées	+ 14 %	2004	+ 48 %			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône				5,83		-2,48		-5,88
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône				5,83		-2,48		-5,88

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		0		
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		0		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	123,00			40,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	123,00			63,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	87,00			57,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	87,00			90,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO (objectif total 2018: 83)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	42,00			42,00			6,60		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	102,00			73,00			42,10		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	29,00			29,00			4,60		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	72,00			51,00			29,50		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	4,00			0,00			0,00		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	27,00			24,58			0,00		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	5,00			0,00			0,00		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	38,00			17,22			0,00		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.3.1 - Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	En transition	- 2,35%	2014	+ 13,25%			Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	Plus développées	- 2,35%	2014	+ 13,25%			Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées				+11,62%		+10,80%		+6,54%
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées				+11,62%		+10,80%		+6,54%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées				+3.51%
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées				+3.51%

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			75,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			147,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			107,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			211,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	39,00			39,00			1,80		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	222,00			175,00			38,80		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	27,00			27,00			1,20		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	156,00			123,00			27,20		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	13,00			0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	18,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.4.1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du Rhône, de la Saône et des milieux aquatiques associés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	En transition	0%	2013	10,5%			Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	Plus développées	0%	2013	10,5%			Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires				17,8		non disponible		6%
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires				17,8		non disponible		6%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires				
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires				

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV

Axe prioritaire		IV - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					0,00	0,00	0,00	
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					0,00	0,00	0,00	
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					1,00			
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					1,00			
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					12 042,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intrenet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					12 042,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intrenet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes. Les données de 2019 concernent uniquement le site web L'Europe s'engage. Pas de données du site web du plan Rhône car en raison du COVID-19, la personne du SGAR n'a pas accès aux données.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00			1,00		0,00
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00			1,00		
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	15 013,00			14 939,00			3 269,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	0,00			0,00			3 269,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30	0,60	0,30	0,30
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées				0,00			0,00		
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées				0,00			0,00		
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 794,00			3 971,00			0,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 794,00			3 971,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	2 277 844,97					
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 596 041,03					
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	22,00					
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	32,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	232,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	332,00					
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	5 333 373,44					
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	3 736 989,56					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	75,00					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	107,00					
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	6 538 568,82					
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	4 581 446,18					
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	40,00					
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	57,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 709 336,00	1 531 248,00	59 034,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 197 698,00	1 072 915,00	41 364,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	11,00	10,00	2,00	
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7,00	7,00	1,00	
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	203,00	203,00	0,00	
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	142,00	142,00	0,00	
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	5 165 876,00	3 380 407,55	3 302 885,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	3 619 627,00	2 368 584,88	2 314 266,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	39,00	39,00	2,00	
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	27,00	27,00	1,00	
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	4 535 598,00	3 844 372,93	2 971 892,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	3 178 004,00	2 693 676,00	2 082 346,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	42,00	42,00	7,00	
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	29,00	29,00	5,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	9 529,94	0,00	0,00
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	6 677,44	0,00	0,00
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	2,47	2,06	0,00
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	3,52	2,94	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 255 429,49	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 281 015,22	0,00	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 107 232,48	0,00	0,00
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	775 815,95	0,00	0,00
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	1,23	1,23	
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	1,76	1,76	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 782 902			9 666 720,00		
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 249 244			6 773 280,00		
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	11			59,00		
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7			41,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	294			331,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	206			232,00		
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 932 096			11 021 544,00		
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 353 781			7 722 578,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	29			118,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	21			82,00		
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	2 475 633			16 955 496,00		
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 734 627			11 880 382,00		
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	49			123,00		
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	34			87,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
I	FEDER	En transition	Total	9 666 720,00	50,00%	5 516 919,50	57,07%	4 901 632,91	2 304 237,57	23,84%	78
I	FEDER	Plus développées	Total	6 773 280,00	50,00%	3 865 596,65	57,07%	3 434 477,48	1 614 533,80	23,84%	78
II	FEDER	En transition	Total	11 021 544,00	50,00%	10 213 973,98	92,67%	9 438 390,00	5 356 119,82	48,60%	15
II	FEDER	Plus développées	Total	7 722 578,00	50,00%	7 156 730,07	92,67%	6 613 293,68	3 752 927,50	48,60%	15
III	FEDER	En transition	Total	16 955 496,00	50,00%	22 892 332,66	135,01%	20 283 827,13	6 599 667,64	38,92%	56
III	FEDER	Plus développées	Total	11 880 382,00	50,00%	16 040 205,88	135,01%	14 212 477,52	4 624 256,92	38,92%	56
IV	FEDER	En transition	Total	1 164 240,00	50,00%	1 199 185,31	103,00%	1 199 185,31	307 664,67	26,43%	4
IV	FEDER	Plus développées	Total	815 760,00	50,00%	840 245,49	103,00%	840 245,49	215 574,56	26,43%	4
Total	FEDER	En transition		38 808 000,00	50,00%	39 822 411,45	102,61%	35 823 035,35	14 567 689,70	37,54%	153
Total	FEDER	Plus développées		27 192 000,00	50,00%	27 902 778,09	102,61%	25 100 494,17	10 207 292,78	37,54%	153
Total général				66 000 000,00	50,00%	67 725 189,54	102,61%	60 923 529,52	24 774 982,48	37,54%	306

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		13	FR71	679 215,43	609 133,17	391 576,11	4
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR71	4 647 751,27	4 112 582,56	1 729 330,95	72
I	FEDER	En transition	087	02	07	07	05		22	FR71	23 726,98	18 981,58	17 117,12	1
I	FEDER	En transition	088	01	04	07	05		22	FR71	166 225,82	160 935,60	166 213,39	1
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		13	FR71	475 912,85	426 807,59	274 369,66	4
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		22	FR71	3 256 587,63	2 881 605,47	1 211 708,08	72
I	FEDER	Plus développées	087	02	07	07	05		22	FR71	16 625,02	13 300,02	11 993,63	1
I	FEDER	Plus développées	088	01	04	07	05		22	FR71	116 471,15	112 764,40	116 462,43	1
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		12	FR71	10 134 695,22	9 398 750,63	5 292 948,80	14
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		13	FR71	79 278,76	39 639,37	63 171,02	1
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		12	FR71	7 101 181,01	6 585 519,14	3 708 664,81	14
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		13	FR71	55 549,06	27 774,54	44 262,69	1
III	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR71	7 075 524,67	6 544 320,65	2 540 710,47	32
III	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FR71	15 245 821,81	13 340 762,24	3 910 668,76	18
III	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR71	570 986,18	398 744,24	148 288,41	6
III	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR71	4 957 680,55	4 585 476,38	1 780 225,71	32
III	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FR71	10 682 446,57	9 347 608,92	2 740 128,45	18
III	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR71	400 078,76	279 392,22	103 902,76	6
IV	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR71	1 158 089,99	1 158 089,99	301 514,66	2
IV	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR71	29 335,32	29 335,32	0,00	1
IV	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR71	11 760,00	11 760,00	6 150,01	1
IV	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR71	811 450,81	811 450,81	211 265,37	2
IV	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR71	20 554,68	20 554,68	0,00	1
IV	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR71	8 240,00	8 240,00	4 309,19	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	I	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	II	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	III	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	IV	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes initiée en 2019 s'est poursuivie en 2020.

Le calendrier de réalisation des évaluations a été construit afin que les résultats puissent être utiles à la préparation du futur programme.

Pour certaines actions mises en œuvre tardivement ou dont l'impact n'est pas immédiat, cette exigence temporelle a montré ses limites. Néanmoins, les évaluations ont pu être conduites à terme et les recommandations des évaluateurs ont pu alimenter la réflexion pour la construction du futur PO 2021-2027.

La démarche a été partenariale, et malgré le contexte sanitaire, les instances prévues se sont réunies, afin de valider les livrables. Les documents synthétiques sont annexés au présent RAMO.

Transport fluvial

L'action du POI Rhône-Saône a eu un effet significatif en matière de développement du transport fluvial, que ce soit en termes de mise en réseau des acteurs (opération « Medlink Ports »), de modernisation des infrastructures et de conditions de navigation ou en termes de performances environnementales.

Au niveau de la mise en réseau, l'évaluation a permis de démontrer les réelles plus-values de Medlink Ports en termes de mobilisation de l'écosystème (1ère entité fluvio-portuaire de France, 34 membres en 2019, dont la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), SNCF Réseau, 8 ports fluviaux et 3 ports maritimes), de visibilité et de reconnaissance de l'offre de transport fluvial de l'axe Rhône – Saône. La stratégie post-2020 devra renforcer le soutien à Medlink Ports afin de lui permettre d'accélérer les dynamiques amorcées et de changer d'échelle en termes de développement des volumes de marchandises transportées. Pour ce faire, les études et plans d'actions par filières devront par exemple être démultipliés, afin d'aboutir à un report modal des marchandises sur le bassin du Rhône. Dans le nouveau PO 2021-2027, un objectif fort consistera à développer un Réseau Trans Européen de Transport (RTE-T) intermodal, durable, sûr, intelligent et résilient face aux facteurs climatiques, en soutenant la compétitivité du transport fluvial et en accompagnant les expérimentations conduites sur le verdissement de la flotte de véhicules navigants.

Au niveau de la modernisation des infrastructures et de condition de navigation, le POI a permis non seulement le financement d'infrastructures indispensables au maintien de transport fluvial (modernisation du Slipway d'Arles), mais aussi le développement d'une application plus ergonomique et intuitive avec un accès amélioré aux informations de navigation. Le programme 2021-2027 devra permettre de la création d'un SIF unique et interopérable à l'intérieur de la communauté européenne. conformément à la Directive

River Information Service (RIS).

En matière de performance environnementale, le POI a permis le financement de la conception d'un système de dépollution innovant présentant une plus-value majeure au regard de la mise aux normes européennes de la flotte fluviale. Si les projections en matière d'abaissement des niveaux d'émissions de polluants est confirmé, les impacts du déploiement d'un tel prototype à l'échelle de la flotte fluviale française et européenne pourraient être majeurs en termes d'émissions de polluants atmosphériques.

Risques d'inondations

L'étude ARAVIR a permis de produire une connaissance homogène de la vulnérabilité au risque inondation sur le périmètre du Plan Rhône et démontré que les activités économiques représentent le type d'enjeu le plus exposé. La démarche REVITER a eu pour résultat l'élaboration d'une méthode de diagnostic global de vulnérabilité qui a contribué à définir un 1er plan d'action territorial.

L'accompagnement de l'émergence de projets de réduction de la vulnérabilité aux inondations, au bénéfice des acteurs économiques et de la population, sera repris sur le programme 2021-2027. Plusieurs types de soutiens (*développement de la connaissance, des outils de gestion du risque inondation et partage d'expérience entre les acteurs du linéaire fluvial, soutien aux investissements permettant de prévenir, réduire la vulnérabilité et concourant à la résilience globale des territoires, sensibilisation et implication des populations et acteurs du territoire face aux risques inondations*) seront mis en place.

Biodiversité

Dans le cadre du Plan Rhône, une stratégie de préservation et de restauration des zones humides de l'axe Saône-Rhône a été élaborée. Des projets ambitieux ont été réalisés, permettant de renforcer les niveaux de maîtrise technique, notamment en termes de restaurations de fonctionnalités écologiques de zones humides. Le POI 2014-2020 a donc permis d'amorcer une dynamique qualitative et une montée en compétence des acteurs en matière de restauration des zones humides.

Dans l'optique de continuer à améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution, plusieurs types de soutiens seront mis en place dans le PO 2021-2027 : le renforcement des connaissances, et la structuration, l'animation et la coordination des actions des acteurs du Rhône-Saône répondront aux préconisations de l'évaluation.

Tourisme

Le développement du tourisme durable le long du Rhône et de la Saône est notamment permis par la réalisation d'itinéraires cyclables ; en particulier, la réalisation de la Via-Rhône, soutenue par le POI Rhône-Saône est actuellement en cours de finalisation. Ces itinéraires à vélo nécessitent comme l'évaluation l'a montré, une intervention de l'axe interrégional Rhône-Saône 2021-2027 afin de finaliser les tronçons les plus complexes et engager pleinement leur commercialisation et leur mise en tourisme. Leurs conséquences dépassent le tourisme et renforcent le rôle de la culture et du tourisme durable dans le

développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

Conclusion générale

En conclusion, l'évaluation pointe sur l'originalité de la stratégie du Plan Rhône, par son périmètre géographique plurirégional ainsi que par son caractère multithématique. En effet, s'il a été amorcé au début des années 2000 en réponse à d'importantes crues, il a réussi à aller au-delà en apportant des réponses efficaces à tout un ensemble d'enjeux essentiels pour le dynamisme économique, la valorisation patrimoniale et la préservation écologique de son bassin. Elargi plus récemment à la Saône, les études et investissements stratégiques de grandes envergure qu'il a initiés ont fait bénéficier les territoires ciblés de connaissances scientifiques et techniques de haut niveau. Les résultats sont des réponses adaptées à des enjeux complexes : le POI FEDER 2014-2020, mobilisé sur les types d'actions les plus porteuses d'innovation, présente de réelles plus-values notamment en matière d'accélération des transitions écologiques, énergétiques et de résilience des territoires et activités économiques au changement climatique.

Enfin, de manière générale, d'un point de vue administratif, des freins ont été identifiés et devront être levés : faciliter / simplifier le montage des dossiers FEDER et réduire le risque financier pour les porteurs de projets. A cet égard, des pistes, comme le déploiement d'OCS (BSCU, montants forfaitaires, frais de personnels, ...) sont actuellement à l'étude.

L'ensemble des études d'impact recommande également des actions de communication, pour d'une part augmenter la visibilité des actions financées par les fonds européens et d'autre part mieux valoriser le suivi des projets financés au travers de campagnes de communication dédiées.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. Celle-ci a démarré début mars par un confinement strict et a imposé aux équipes la gestion des dossiers de manière dématérialisée. Si l'autorité de gestion avait dématérialisé ses procédures, des ajustements ont néanmoins dû être réalisés. Ainsi, certaines procédures, comme la signature des conventions, qui étaient encore sous format papier ont été adaptées. Le travail sur la dématérialisation totale des procédures sur 2021-2027 devra être poursuivi. A cette fin, le système de gestion Synergie devra embarquer une GED ergonomique et la possibilité d'une signature électronique des documents (notamment demande d'aide, demande de paiement et convention).

Par ailleurs, l'AG a dû prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les bénéficiaires. Ce sujet a obligé l'Autorité de Gestion à contacter l'intégralité des porteurs pour analyser l'impact et trouver des solutions quand c'était possible. Une fiche procédure et une FAQ a été mise en place pour communiquer sur les mesures proposées par l'Autorité de Gestion. Ces règles visaient à répondre aux inquiétudes des bénéficiaires, notamment en matière d'adaptation des justificatifs de réalisation, de prolongation de délais, lorsque la réalisation des opérations a dû être décalée, ou d'aide à la trésorerie. Une des mesures phares mise en œuvre par l'AG a été d'accorder à titre exceptionnel des avances jusqu'à 50% sur demandes justifiées des bénéficiaires pour leur permettre de gérer la crise et d'éviter les licenciements. Malgré l'ensemble de ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (retards dans la réalisation des opérations, notamment sur certains projets recherche ou sur la réalisation de travaux qui ont dû être suspendus lors des confinements successifs, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reporté : salon, conférence, etc...). Il est encore à ce stade difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement du POI.

Enfin, malgré les assouplissements annoncés par la Commission Européenne en matière d'audit pour l'année 2020, l'AG fait le constat que si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes l'autorité de gestion en charge de répondre aux auditeurs et paraît disproportionné. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion constate malgré la transmission des pièces en février que la réalisation des audits empiète sur la fin de l'année, qui est une période chargée en matière de certification des dépenses.



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	IV - Assistance technique FEDER
-----------------	---------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
I	4 606 448,98	56,04%
II	3 474 140,81	37,07%
III	15 370 775,23	106,61%
Total	23 451 365,03	71,06%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens POI 2021 2020	Résumé à l'intention des citoyens	27 mai 2021	ResumeCitoyenPOIRS2020	Ares(2021)3581733	Résumé à l'attention des citoyens POI 2021 2020	31 mai 2021	n002rha7

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6c, indicateur: S2.2, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 148,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 149,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: II, priorité d'investissement: 7c, indicateur: CO16, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,66 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 188,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 211,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 257,32 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 314,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,49 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 143,10 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: II, priorité d'investissement: 7c, indicateur: CO16, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: IV, priorité d'investissement: -, indicateur: SAT3, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: IV, priorité d'investissement: -, indicateur: SAT3, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.